

C1 Climat

Ce projet propose de l'accompagnement auprès des communes et d'autres acteurs locaux sur les questions de mobilité au quotidien, de stratégie énergétique locale, de mesures pour réapprendre et refaire vivre la captation d'eaux pluviales. D'autres actions prévues ont un lien direct avec le climat mais sont décrites dans d'autres projets.

DESCRIPTIF

Ce nouveau projet transversal s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Parc dans les domaines de l'énergie et de la mobilité auxquelles viennent s'ajouter les projets s'inscrivant dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, et notamment des mesures pour réapprendre à récupérer les eaux pluviales.

D'autres mesures contribuent à l'approche climatique telles que des mesures pour réapprendre à récupérer les eaux pluviales. Ce point est traité dans le projet B3 « Paysage rural »).

L'approche « climat » nécessite d'avoir une vision globale et intégrée : les mesures pertinentes aussi bien de limitation des émissions de gaz à effet de serre que d'adaptation sont en effet liées à des questions de mobilité, de qualité du bâti et de lutte contre les îlots de chaleur. Raisons pour lesquelles le Parc va intervenir sur la base de ses premières expériences de conseils aux communes pour des réflexions et mises en œuvre d'actions concrètes dans leurs zones bâties. Le Parc va en particulier accompagner directement les communes dans la déclinaison locale des stratégies climatiques régionales, cantonales et fédérales (cf. Intégration dans des outils / processus de planification plus larges), notamment en coordination avec les actions du plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel et les mesures proposées dans la Conception régionale climat (CRC), publiée par l'association Jura bernois.Bienne. Un accompagnement sera offert aux communes dans le domaine de la mobilité au village, avec un accent particulier sur les mobilités actives et scolaires. Finalement, le Parc accompagnera les communes dans le domaine de la transition énergétique, notamment par sa participation au programme Région énergie et en pérennisant son statut de région innovante dans les domaines de l'énergie solaire et de la lutte contre la pollution lumineuse.

Hors zone à bâtir, les mesures liées au climat vont se retrouver dans les projets liés à la biodiversité (A1, A2), au paysage (B3), aux circuits économiques de proximité (C2, C4) et à la sensibilisation à ces thématiques (D1, D2, D3). On peut noter le cas particulier du captage des eaux pluviales qui concerne tout à la fois les domaines du patrimoine, de l'économie agricole, du savoir-faire et de l'adaptation au changement climatique, qui est par conséquent traité également dans le présent projet.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux.

- Les communes se dotent de vision et planification stratégiques.

C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

- Les communes ou des privés mènent des actions exemplaires.
- La diminution de l'empreinte carbone est sujet connu, débattu et pris en compte dans l'action publique et privée.

Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions.

- Le territoire du Parc devient un modèle pour la gestion durable et les mesures concrètes en faveur du climat et de la biodiversité.
- Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité.
- Les membres du Parc s'engagent en faveur de la durabilité et de sa traduction concrète.

Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique.

- Bien connaître les enjeux et impacts liés au changement climatique.
- Pouvoir développer des projets en connaissance de cause.

Da. sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable.

- Renforcer la connaissance et le lien des enfants de la région à leur environnement et des enjeux régionaux.

Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs.

- Les artisans de la région sont familiarisés avec les techniques de restauration du patrimoine et développent de nouvelles techniques.

Importance du projet pour le Parc

Le réchauffement climatique, avec toutes les conséquences qu'il implique, imprègne les préoccupations contemporaines. La mise en avant du climat comme un seul projet, alors qu'il sous-tend une grande partie des activités du Parc, permet de redonner de la force au traitement plus intégré de la mobilité et de l'énergie par les stratégies publiques locales.

Lien avec d'autres projet

A1 Forêts riches en espèces
A2 Biodiversité des pâturages et des champs
B3 Paysage et patrimoine rural
C2 Transition
C4 Economie de proximité
D1 Ecoles du Parc
D2 Animations pour enfants
D3 Médiation territoriale
F1 Partenariats

ETAT DU PROJET

Le nouveau projet « Climat » regroupe des prestations nouvelles et d'autres préalablement intégrées aux projets Énergie et Mobilité et leur donne une perspective par rapport aux enjeux climatiques.

Déclinaison communale des plans climat régionaux et cantonaux

Le canton de Neuchâtel s'est doté d'un plan climat cantonal et encourage les communes à établir un plan climat communal en parallèle à leur plan des énergies. En tant que membre consultatif de la Commission de l'énergie de la commune de Val-de-Ruz, le Parc accompagne ce processus. Le Jura bernois s'est doté de sa Conception régionale climat (CRC), publiée par l'association Jura bernois.Bienne, et à laquelle le Parc a contribué. Cette conception s'appuie sur les questions de mobilité, d'énergie, et de biodiversité et fait des recommandations générales, déclinées aux spécificités de chaque commune. Le document a été validé par les communes du Jura bernois en novembre 2023.

Mobilité dans les villages

Sous le thème mobilité, se regroupent beaucoup de réalités et de champs d'action. Le Parc traite sous ce vocable de mobilité (actuellement et pour la prochaine convention-programme) les actions qui concernent la mobilité quotidienne, notamment en milieux construits. La mobilité qui a trait au tourisme, tel que les itinéraires de VTT, les accès aux sites touristiques, etc. est traitée dans la fiche de projet C3 « Tourisme durable ».

Sous l'impulsion des études de mobilité scolaire réalisées à Tramelan et Sonvilier, le Parc a développé dès 2021 de premières pistes d'approche intégrées à l'échelle du village. La mobilité piétonne des écoliers est en effet emblématique tout en permettant une réflexion générale sur les mobilités au village. Les cheminements piétonniers empruntent un réseau de routes et chemins souvent partagés avec d'autres usagers dont l'adoption par les piétons dépend avant tout du gain de temps et de l'attractivité de l'itinéraire. Cette dernière implique des mesures de sécurité, d'aménagement de surfaces, d'aménagement de zones de verdure, de perméabilisation des sols, etc. Ces éléments doivent donc être pris en compte dans une réflexion urbanistique.

Ce type de réflexion est en cours à Tramelan avec une forte implication des écoles (voir projet B1 « Paysage et patrimoine au village »). De même, un projet participatif, à Nods, lié aux activités menées sur l'attractivité du cœur de village, ainsi qu'à Sonceboz sur demande de la commune qui se préoccupe de l'accès à l'école sont en cours.

A Tramelan, le questionnement est élargi par le souhait des entreprises d'intégrer leur propre plan de mobilité et par les politiques publiques. La commune de Tramelan elle-même souhaite traiter de la mobilité qui est un point déterminant pour mettre en place une planification pour ses zones industrielles (voir les critères de la Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation, CRTU). Le Parc est ainsi invité comme structure de conseil dans le groupe de travail communal.

Cette approche intégrée fait également le lien avec le projet de « Covoiturage - Arc jurassien ». Ce dispositif est orienté vers les entreprises pour leur faciliter l'organisation du covoiturage. Le projet peinant aujourd'hui à s'imposer sur son territoire, le Parc a été sollicité pour faire le lien avec les réalités locales, tant auprès des entreprises que des plans de mobilité locaux. Tramelan est tout particulièrement concerné.

Un gros effort a également été porté ces dernières années sur la liaison intercommunale et intercantonale Val-de-Ruz - Saint-Imier, laquelle est dépourvue de transport public direct. Un projet de ligne de covoiturage a ainsi été conçu et développé avec les autorités, les transporteurs et les groupes intéressés, le tout étant coordonné par le Parc. Une application pour smartphone a été développée par le Centre de formation professionnelle de Berne francophone (CEFF) de Saint-Imier. Ce projet, nommé EcoPouce, est actuellement en échec, essentiellement par une faille de l'analyse de marché : les personnes susceptibles de faire de l'autostop ont développé d'autres solutions, à ce jour plus intéressantes et fiables que le système proposé.

On notera également que l'association de communes Jura bernois.Bienne propose de nombreuses pistes ajustées aux besoins spécifiques de chaque commune en matière de mobilité dans le cadre de sa conception régionale climat. Le Parc va s'appuyer sur ces propositions et analyses dans le cadre des approches intégrées (plans de mobilité) qu'il préconise pour appuyer les communes qui le souhaitent.

On notera aussi que Le Parc est membre de la Conférence régionale des transports et s'exprime ainsi sur l'offre de transports en commun.

En 2023, le Parc a réalisé son propre diagnostic de mobilité interne. Ceci lui permet d'avoir une meilleure compréhension technique, d'identifier les problèmes sociaux que la mobilité peut soulever. D'un point de vue concret cela a permis des pistes d'amélioration qui seront consolidées dans l'actualisation du Règlement du personnel interne au Parc, prévue en 2024.

Transition énergétique

Le Parc est actif depuis sa création sur les questions énergétiques. Il a notamment participé avec le Parc du Doubs en tant que région d'implémentation pour la Suisse au projet «Peace Alps» (*Pooling Energy Action plans and Enhancing their implementation in the Alps*) pendant la période 2015-2018. Dans ce cadre, le Parc a réactualisé un premier bilan énergétique datant de 2010, organisé des échanges d'expérience entre les communes, réalisé des expertises ponctuelles (13 CECEB ou expertise de bâtiments, 2 plans de mobilité) et développé une expertise interne à l'équipe.

Le Parc a également appuyé sur mandat pendant les années 2017, 2018 et 2019 les communes de Tramelan, Sonvilier et Sauge dans leur développement d'une stratégie énergétique communale. Des projets précis ont été réalisés (couverture photovoltaïque de la patinoire de Tramelan avec un financement participatif, chauffage à distance à Tramelan, en cours de réalisation, mise en place d'une commission de l'énergie à Sauge, chauffage à distance à Sonvilier, etc.).

Le Parc a lancé dès 2012 les premières incitations à l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. En juin 2023, 18 communes sur 23 pratiquent cette extinction (auxquelles s'ajoute une commune n'étant équipée d'aucune source lumineuse publique, Mont-Tramelan).

Pour accompagner ces activités, le Parc a mis en place un volet d'éducation à l'énergie, toujours en activité mais qui mérite d'être réactualisé (voir projet D1 « Ecoles

du Parc »). Depuis 2023, le Parc participe au projet de monitoring de la luminosité du ciel nocturne européen TESS.

L'ensemble de ces activités était supervisé jusqu'en 2020 par le groupe énergie du Parc Chasseral.

En 2019, l'association des communes Jura bernois.Bienne a repris le mandat de Conseiller à l'énergie, piloté par la commission Aménagement du territoire à laquelle le Parc participe. La compétence régionale en énergie est donc plus fortement ancrée auprès de ce partenaire régional.

En 2020, Le Parc a été approché par l'Office fédéral de l'énergie pour créer une Région énergie sur la base de sa nouvelle charte 2022-2031. Plutôt que de faire bénéficier juste une partie du Jura bernois de cette démarche qui devait de toute façon être coordonnée avec le Conseiller à l'énergie, le Parc a proposé à l'association des communes de monter ensemble un projet. Une demande comme Région Energie a été déposée en juin 2023. Le projet est piloté au niveau opérationnel par l'association des communes Jb.B, l'Espace Découverte Energie, la coopérative de solaire participatif Ecoosol et le Parc. Les tâches sont réparties entre ces structures. Le financement de l'OFEN sera attribué à Jb.B.

Les trois volets de Région Energie Grand Chasseral

1. Une offensive solaire pour le développement de la production photovoltaïque sur les toits de bâtiments communaux,
2. une étude du potentiel inexploité de méthanisation sur le territoire
3. et un projet scolaire intégrant le bilan énergétique des bâtiments scolaires et des projets éducatifs sur les sujets énergétique et climatique touchant l'ensemble de l'établissement ; Le Parc pilotera sur son territoire aussi bien bernois que neuchâtelois avec les moyens de la présente convention-programme la démarche de projet d'établissements scolaires centrés sur la thématique de l'énergie et du climat. Cette prestation est décrite dans le projet D » écoles du Parc »

Pour mémoire, prestations traitées et financées par le projet B3

Mise en valeur des eaux de pluies

Le Parc mène depuis plusieurs années des projets en lien avec le patrimoine lié à l'eau de pluie. Dans ce cadre de travail, on peut retenir les actions suivantes :

- Montage de dossier, recherche de fonds et suivi des travaux pour 4 citernes qui ont été restaurées pour permettre un stockage efficace de l'eau ainsi qu'un entretien du petit patrimoine rural s au Vion et aux Prés-de-Cortébert chez des agriculteurs.
- L'accompagnement de la commune de Romont dans ses recherches de fonds pour la restauration de 4 fontaines.
- Dans le Val-de-Ruz, des sollicitations pour la remise en eau des fontaines du village ainsi que des demandes pour améliorer l'approvisionnement en eau (hors réseau) pour les exploitants agricoles. En juin 2023, les propriétaires exploitants se sont annoncés et les travaux sont identifiés.
- A Courtelary, la bourgeoisie a sollicité le Parc pour la remise en état de 3 citernes. Le Parc a reçu plusieurs sollicitations sur ce sujet.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Les changements climatiques sont mieux pris en compte dans les planifications communales et mènent à la réalisation de mesures d'atténuation ou d'adaptation grâce à l'accompagnement du Parc.

Dans les villages, on observe un report modal des transports individuels motorisés vers la mobilité active.

La région du Parc fait figure de modèle en matière de production d'énergie solaire et d'extinction nocturne.

La récupération des eaux pluviales améliore la capacité d'alimentation en eau dans les zones agricoles lors de fortes sécheresses.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

C1.01 Déclinaison communale des plans climats régionaux et cantonaux

Conseils aux communes pour décliner des mesures locales qui leur sont proposées.

C1.1 annuel : Conseil à au moins 2 communes pour décliner des mesures suggérées dans les plans-climats.

Inciter deux communes à utiliser le processus d'intégration de la durabilité de l'OEE

Organisation d'échanges d'expérience entre les communes sur les questions d'énergie, de mobilité et d'adaptation aux changements climatiques.

C1.2 annuel : Une séance d'échange d'expérience (mobilité, énergie, climat) entre les communes est organisée

C1.02 Mobilité au village

Conseil aux communes pour développer des approches intégrées de la mobilité dans les localités en intégrant les aspects de planification urbanistique.

C1.3 2028 : 2 communes conseillées sur une approche intégrée de la mobilité (paysage, patrimoine, nature au village, écoles)

Conseil aux entreprises pour l'intégration de leur plan de mobilité interne dans les stratégies publiques telles que les plans de mobilité locaux ou le dispositif de Covoiturage - Arc jurassien

C1.4 2028 : 2 entreprises conseillées pour l'intégration de leur plan de mobilité avec les stratégies publiques

Le Parc développe et optimise régulièrement son plan de mobilité interne avec pour but une baisse des émissions de CO₂ sans perte d'efficacité

C1.5 annuel : Mise à jour et optimisation du plan de mobilité interne au Parc

Participation à la conférence régionale des Transports (CRT)

C1.03 Transition énergétique

Le Parc est un acteur actif du pilotage et de la mise en œuvre de la démarche Région Energie : les objectifs des deux premières années sont atteints et la qualification est reconduite.

C1.6 2026 et 2028 : La qualification des communes du Jura bernois du Parc comme Région Energie est reconduite

Le Parc contacte toutes les communes gestionnaires d'un établissement scolaire de son territoire dans le but de d'en réaliser le diagnostic énergétique.

C1.7 2025 : Tous les établissements scolaires présents sur le Parc sont contactés au sujet de l'énergie et du climat.

A noter que cette prestation fait partie du Programme de Région énergie mais qu'elle n'est pas financée par l'OFEN

Pour mémoire

Ce diagnostic sera la base pour susciter deux projets d'établissement scolaires sur le thème de l'énergie. La déclinaison du projet d'établissement est traitée dans le projet D1 (projet D1 « Ecoles du Parc »).

Participation à la commission communale de l'énergie du Val de Ruz.

Extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit : maintenir la pratique de 2023 et inciter les communes à agir également auprès des privés qui éclairent inutilement (enseignes lumineuses, éclairages de façades, etc.). Le cas échéant, le Parc s'appuiera sur la boîte à outils de l'éclairage de l'OFEV

C1.8 2028 : L'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit continue d'être pratiquée dans les 18 communes (sur 23) qui éteignent (état juin 2023)

Participation au réseau suisse de monitoring de la luminosité du ciel nocturne.

C1.9 annuel : Des mesures de la qualité du ciel nocturne sont menées sur au moins trois localisations

Et pour mémoire

Mise en valeur des eaux de pluies (voir projet B3)

Indicateurs Indicateur global

pour la convention programme C1 2025 et 2027 : Un bilan d'émission des gaz à effet de serre sur le Parc est réalisé tous les deux ans¹. L'évolution suit une trajectoire compatible avec l'objectif de neutralité en 2050.

¹ Le bilan carbone réalisé se basera sur la métrique climatique du canton de Berne et n'inclut que les émissions directes (scope 1), sans tenir compte des émissions indirectes (scopes 2 et 3).

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Saralina Thiévent, responsable du pôle « Territoire et transition », 10% d'un équivalent plein temps (EPT).
- Cyril Gros, responsable de projet « Territoire et transition », 40%.

Au total, le projet C1 « Climat » mobilise 0.50 personne.

Partenaires

- Association des communes Jura bernois.Bienne
- Communes membres du Parc
- Espace Découverte Energie
- Coopérative solaire Ecoosol
- Office fédéral de l'Energie
- Services cantonaux de l'énergie et des transports
- Commission énergie de Val-de-Ruz
- Fournisseurs d'électricité (Viteos, SACEN, Groupe E, BKW, La Goule, etc.)
- Conférences régionales des transports (CRT)
- Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP)
- Bureaux d'études en mobilité
- Association de communes seeland.biel/bienne

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- 6^e Rapport du GIEC, mars 2023,
- Objectifs du développement durable (ONU, 2015) et stratégie 2030 pour le développement durable (Conseil fédéral, 2021), mesures 13
- Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et perspectives énergétiques 2050+ (OFEN, 2022), en particulier l'objectif zéro net en 2050 et la trajectoire du scénario ZÉRO Basis ;
- Loi sur le climat et l'innovation (LCI, 30 septembre 2022), en particulier l'Art. 3 : Objectifs en matière de réduction des émissions et de technologies d'émission négative et l'Art. 10 : Rôle de modèle de la Confédération et des cantons
- Stratégie climatique à long terme 2050 (OFEV, 2021)
- Stratégie environnementale du Canton de Berne
- Stratégie 2030 pour le développement durable SDD du canton de Neuchâtel (en consultation en 2023), en particulier le Champs d'action 3 : énergie et climat
- Stratégie énergétique pour le Canton de Berne (2006) et Conception directrice de l'énergie du Canton de Neuchâtel (2015)
- Conception régionale Climat pour le Jura bernois (Jura bernois.Bienne, 2023), en particulier les mesures mobilité (M1-M9), énergie (E1-E7) et gouvernance (G1-G4)
- Plan climat cantonal 2022-2027 du canton de Neuchâtel (22.006, 2022)
- Plan directeur des parcs éoliens (état 2019) pour le Jura bernois.
- Région énergie pour le Jura bernois
- Stratégie économique 2030 du Jura bernois (notamment axe 4 : infrastructure, construction et artisanat)
-

C. Territoire & Transition

Une économie durable pour tous

- Utilisation des outils à disposition pour le développement durable de l'office de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne, notamment le profilographe communal
- Pour l'éclairage nocturne, documentation d'aide à la décision de l'OFEV, (oct 2021)

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

2025	2026	2027	2028

Les prestations sont réalisées en continu

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	100'000		100'000		100'000		100'000		400'000	
C1.01 Déclinaison locale des Plans climats	25'000		25'000		25'000		25'000		100'000	
C1.02 Mobilité au village	50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	
C1.03 Transition énergétique	25'000		25'000		25'000		25'000		100'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	100'000		100'000		100'000		100'000		400'000	
RESSOURCES FINANCIERES	100'000	100%	100'000	100%	100'000	100%	100'000	100%	400'000	100%
Confédération « parcs »	50'000	50% *	50'000	50%	50'000	50%	50'000	50%	200'000	50%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	22'000	22%	22'000	22%	22'000	22%	22'000	22%	88'000	22%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	8'000	8%	8'000	8%	8'000	8%	8'000	8%	32'000	8%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	20'000	20%	20'000	20%	20'000	20%	20'000	20%	80'000	20%
Communes et membres	10'000		10'000		10'000		10'000		40'000	
Soutiens affectés sur projet	0		0		0		0		0	
Soutiens affectés sur projet à trouver	10'000		10'000		10'000		10'000		40'000	
Financement par les bénéficiaires sûres	0		0		0		0		0	
Financement par les bénéficiaires à trouver	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement sûres	0		0		0		0		0	
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Prestations offertes par le Parc		0% *		0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers		0%	0	0%		0%	0	0%	0	0%